



Leading in POS Technology
... since 1990



Vectron travaille intensément afin de satisfaire aux futures obligations légales concernant les systèmes d'encaissement en France.

Le Ministère des finances français a promulgué la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 (Article 88) pour 2016 et publié le bulletin officiel des finances publiques BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20160803.

Afin de lutter contre la fraude fiscale liée à l'utilisation de logiciels permettant la dissimulation de recettes, la loi de finances pour 2016 instaure l'obligation à **partir du 1er janvier 2018** pour les commerçants et autres professionnels assujettis à la TVA d'enregistrer les paiements de leurs clients au moyen d'un logiciel de comptabilité ou d'un système de caisse sécurisés et certifiés.

Pour cette raison, la société Vectron Systems AG participe activement à un groupe de travail constitué de plusieurs éditeurs et constructeurs afin de remplir toutes les obligations légales et a mis en place un projet de développement approprié.

Par la présente, la société Vectron Systems AG garantit à tous ses revendeurs de mettre à disposition une mise à jour des systèmes d'encaissement Vectron et Duratec

pour que ceux-ci correspondent aux futures obligations légales. Le choix exact des modèles dépend des conditions légales et techniques définitives. Dans tous les cas, l'ensemble des systèmes stationnaires et mobiles Vectron sera supporté sur la base de la plate-forme K5 et sur base PC.

Cette solution sera apportée à temps par Vectron Systems AG afin de permettre à tous les revendeurs de pouvoir proposer cette solution avant le 1er janvier 2018.

Veillez trouver ci-dessous plus d'informations au sujet des obligations fiscales sur le marché français :

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/ext/pdf/createPdfWithAnnexe/BOI-TVA-DECLA-30-10-30-2016-08-03.pdf?id=10691-PGP&ve=12&br=2&la=2>

Cette déclaration est basée sur la publication du Bulletin Officiel des Finances Publiques BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20160803 daté du 03/08/2016.

Vectron Systems AG



Thomas Stümmler
Comité directeur

Jens Reckendorf
Comité directeur